



Appel à projet

Beaux Lieux

Parcours artistique, Beaulieu-lès-Loches

2024

10^e édition

Candidature à envoyer au plus tard le 13 novembre 2023



Association B2X

8 Place du Maréchal Leclerc / 37600 Beaulieu-lès-Loches

09 54 67 26 55 / association.b2x@gmail.com

Présentation générale

L'exposition **Beaux Lieux** est un **parcours artistique de créations contemporaines gratuit et en plein air** sur Loches et Beaulieu-lès-Loches. Il est né de l'envie de développer le tourisme culturel contemporain et d'en faire un vecteur économique de notre région.

Créé en 2015 par l'association B2X, le parcours propose aujourd'hui 29 œuvres.

Beaux Lieux est unique dans sa mise en œuvre. Chaque projet artistique est le fruit de rencontres entre des acteurs qui évoluent dans des mondes différents : artistes, entreprises et artisans, bénévoles et habitants, enfants, adolescents, personnes en situation de handicap...

Les entreprises partenaires accueillent les artistes en résidence. Elles apportent une aide technique ou matérielle. Des rencontres avec les artistes sont organisées pour les scolaires. Ils sont parfois directement impliqués dans la création des œuvres. Pour les jeunes en formation professionnelle, les résidences sont l'occasion d'aller à la rencontre des artistes et des chefs d'entreprises au sein de leur atelier. C'est une ouverture sur une nouvelle facette de leur futur métier.

Valorisation des savoir-faire et création de lien social sont donc au cœur de l'exposition Beaux Lieux.

Le parcours de 4km prend place à Beaulieu-lès-Loches, Loches et dans les Prairies du Roy, site classé Espace Naturel Sensible, zone humide de 240ha au cœur des deux agglomérations.

En 2024, l'exposition s'ouvre à de nouveaux «beaux lieux». En effet la Chartreuse du Liget à Chemillé/Indrois accueillera une sculpture en son sein.

L'exposition s'articule autour de plusieurs objectifs

- / Promouvoir la création contemporaine
- / Créer du lien social autour de l'art
- / Impliquer les jeunes dans la création contemporaine
- / Mettre en avant des savoir-faire locaux
- / Sensibiliser au développement durable
- / Valoriser le patrimoine bâti et naturel
- / Développer un axe touristique secondaire

Pour plus d'information sur l'exposition et le site : expo-beauxlieux.fr/appel-a-projet/



Beaux Lieux 2024

L'exposition Beaux Lieux est aujourd'hui bien inscrite sur le territoire et sa notoriété s'étend plus largement sur la région.

L'association B2X poursuit ses engagements à savoir :

/ La création de lien social autour de l'art

/ La mise en avant du patrimoine paysager et patrimonial du territoire.

Le parcours s'agrandit et s'ouvre à de nouveaux «beaux lieux». Deux œuvres compléteront le parcours sur Beaulieu-lès-Loches, la troisième sera installée à la Chartreuse du Liget en plein cœur de la forêt domaniale de Loches.

Les œuvres sélectionnées auront pour objectif la mise en valeur du patrimoine bâti de ces deux sites chargés d'Histoire.

Beaulieu-lès-Loches est une Petite Cité de Caractère® et labellisée «Ville et Métiers d'Arts». La commune a su garder toute la richesse de son passé historique. Elle compte aujourd'hui treize monuments classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques ainsi que de nombreux édifices remarquables.

La Chartreuse du Liget est un ancien monastère de chartreux, fondé vers la fin du XIIe siècle. Elle est le seul monastère cartusien présent en Touraine. Ses monuments tels que le mur d'enceinte, les restes de l'église et du cloître constituent un ensemble retiré au cœur d'un magnifique domaine forestier. Idéalement située entre Loches et Montrésor, la Chartreuse du Liget est ouverte au public toute l'année.

Seront privilégiés la pérennité des installations artistiques, les volontés de respecter et révéler le patrimoine, de dialoguer avec ce dernier tout en assurant sa protection.

Les artistes pourront être invités à travailler avec un établissement scolaire ou d'accueil de personnes en situation de handicap afin de participer à des moments de création.

Des entreprises partenaires locales seront sollicitées pour l'accueil en résidence des artistes et pour leurs besoins en matériaux. Seront privilégiés les rebuts, déclassés ou déchets. L'association se chargera de contacter les entreprises et établissements scolaires les plus à même à répondre aux besoins listés par les l'artiste (voir la liste des partenaires p.6)

Beaux Lieux est l'occasion de structurer et promouvoir un réseau de partenariat entre les artistes, les entreprises, et les structures éducatives afin que :

/ L'artiste puisse créer une œuvre en tenant en compte des impératifs entrepreneuriaux, des capacités des élèves et des techniques de production.

/ Les élèves appréhendent la création artistique et découvrent «en situation» les gestes professionnels et le milieu de l'entreprise.

/ Les salariés puissent transmettre à l'artiste et aux jeunes leur geste et leurs savoir-faire.

/ Les enfants et adolescents sont sensibilisés à la pratique artistique.

Modalités de sélection

Le dépôt des candidatures

/ Les artistes sont invités à déposer leur candidature auprès de l'association pour une première sélection. (voir dossier de candidature)

/ Le Conseil d'Administration se réunira pour sélectionner 6 à 8 candidatures.

Les artistes ayant été sélectionnés à une édition de Beaux Lieux lors des 3 dernières années ne sont pas éligibles en 2024 (édition 2021 à 2023).

Le dossier artistique

/ Les 6 à 8 candidatures sélectionnées devront proposer un dossier artistique complet présentant leur projet.

/ Un jury de sélection, constitué de membres de l'association, de professionnels et amateurs d'art, mais aussi d'artistes et de partenaires se réunira afin de choisir les 3 ou 4 installations artistiques qui seront réalisées.

/ Les dossiers seront également soumis à une consultation publique.

Les dossiers non retenus feront l'objet d'une rémunération.

La répartition des votes sera comme suit :

- Jury : 70% - Public : 30%

Critères de sélection

Le jury a pour but de sélectionner les dossiers artistiques. Il a également pour mission d'attribuer un lieu à chacun, en fonction des souhaits émis par les artistes et de mettre les différents partenariats en place (entreprises-scolaires-artistes) en fonction de la faisabilité.

L'appel à projet s'adresse aux artistes, plasticiens, architectes, paysagistes ou designers professionnels (justifiant d'un numéro SIRET), inscrits à l'URSSAF des artistes/auteurs ou justifiant d'une activité professionnelle en cohérence avec le projet.

Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives.

La validation des artistes et de leur projet artistique se fera en fonction des critères suivants :

/ Mise en valeur du patrimoine bâti

/ Grand format, visible par n'importe quel passant, même non-attentif

/ Correspond à l'esprit que l'association veut créer pour son exposition et à ses critères esthétiques

/ Pérennité, l'installation devra rester en place pendant au moins 5 ans, en pleine nature et sans surveillance

/ Ne présente aucun risque pour la sécurité des visiteurs

/ Qualité et représentativité d'une démarche artistique aboutie

/ En adéquation avec l'environnement, démarche responsable

/ Faisabilité technique et financière. Respect des critères réglementaires

/ Utilisation de matériaux pérennes, majoritairement issus des matériaux d'entreprises locales

/ Origine des artistes, la majorité des artistes retenus devront être issus de la Région Centre Val de Loire

/ Parité dans la sélection

Calendrier

/ Octobre 2023

Lancement de l'appel à candidature

/ 13 novembre 2023 (23h59)

Clôture de l'appel à candidature - date butoir de dépôt des candidatures. Les dossiers seront envoyés sur l'adresse mail de l'association (par plate-forme de téléchargement pour les documents > 2Mo). Aucun délai supplémentaire ne sera accordé

/ Du 14 au 22 novembre

Étude et sélection des candidatures par le Conseil d'Administration

/ A partir du 23 novembre

Information auprès des artistes, 6 à 8 candidatures retenues

/ Décembre 2023

Visite du site

/ 17 janvier 2024

Date butoir de dépôt des dossiers artistiques (cachet de la Poste faisant foi).

Le dossier sera impérativement établi en version papier (voir les conditions page 8).

Il sera envoyé à : Association B2X, 8 Place du Maréchal Leclerc 37600 Beaulieu-lès-Loches. Un exemplaire informatique sera conjointement envoyé sur l'adresse mail de l'association (par plate-forme de téléchargement pour les dossiers > 2Mo). Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

/ Du 22 janvier au 2 février

Exposition des dossiers pour consultation publique

/ Début février

Étude et sélection des dossiers par l'association et le jury de sélection

/ Février

Information auprès des artistes

/ Mars à mai

Production artistique et interventions auprès des scolaires. Les calendriers seront définis entre l'association, les entreprises, les établissements scolaires et les artistes

/ 31 mai

Délai maximum d'installation des œuvres in situ

/ 1er juin 2024

Inauguration - présence obligatoire des artistes

L'association B2X se réserve le droit de reporter la date d'inauguration et/ou d'installation des œuvres in situ, en cas de crue et d'inondation des prairies du Roy.



Partenariats

La création des œuvres se fera, si l'artiste le souhaite, et dans la mesure du possible, au sein d'entreprises locales.

Parallèlement à cet accueil en entreprise, seront également impliqués des élèves, au côté de l'artiste, dans sa création de l'œuvre, là encore si l'artiste le souhaite, et dans la mesure du possible.

Entreprises favorables pour un accueil en résidence sur les éditions précédentes:

/ SPIE à Loches

/ Menuiserie HERVET - VILAME à Genillé - hervet-menuiseries.fr

/ Société SM Franck : Société de mécanique industrielle - sm-franck.com

/ La COVED : Centre de tri et de valorisation des déchets

... Et autres en fonction des projets proposés.

D'autres entreprises ont également été sollicitées pour la fourniture de matériaux tel que :

/ AMI Chimie – gros bidons

/ Au Bois Couvert – chutes d'ardoises/tuiles

/ AVON AUTOMOTIVE – durites, caoutchouc

/ Déchetterie de Genillé – Déchets issus des ménages (en fonction des arrivages)

/ Eureau Source – Bonbonne d'eau en plastique, palettes

/ Imprimerie Baugé – bobineaux de papier

/ Nouans Sport : rebuts d'équipements sportifs – métaux, ferraille, mousse, filets...

/ Forêt de Verneuil/Indre – Bois, foresterie

/ Méga Pneu – Pneus, ferraille

/ Métallerie Girard – Métaux, ferraille

/ Savebag – chutes de cuir et de tissus

/ Safran - chutes de câbles, tubes en inox

/ Scierie Desplat - rebuts de planches de douglas

/ Aximum Industrie - rebuts de panneaux de signalisation

/ COVED - déchets de parpaing, tuile, brique, tuffeau, béton...

/ Caves du Père Auguste - bouteilles vides, piquets de vigne

/ Scierie Moreau - rebuts et déclassé de bois

... Et autres en fonction des projets proposés.

Établissements d'enseignement favorables pour être impliqués au projet :

/ Ecoles élémentaires et maternelles Loches et alentours

/ Collège Georges Besse de Loches

/ Collège de Montrésor

/ Lycée professionnel Thérèse Planiol de Loches

/ Lycée professionnel Jeanne d'Arc de Loches - Apprentis d'Auteuil

/ Maison Familiale Rurale du Lochois, classe de Terminale Bac Pro Forêt.

... Et autres en fonction des projets proposés.

Modalités financières

Honoraires

/ 5 000€ TTC (ou brut) par candidature (qu'elle soit individuelle ou collective)
L'allocation artistique sera versée en trois fois. Les actions de médiation, s'il y a lieu, sont incluses dans les honoraires.

Budget de production

/ 2 500€ TTC maximum selon les dépenses réelles engagées pour l'œuvre.
Les artistes devront détailler la liste des matériaux nécessaires et le budget prévisionnel pour la création de leurs œuvres dans le dossier artistique. L'association se chargera d'étudier la possibilité de les obtenir auprès des entreprises partenaires, parmi les matériaux qu'elles utilisent ou dont elles n'ont plus l'usage. Il ne pourra en aucun cas être utilisé des substances en décomposition, malodorantes ou présentant un risque sanitaire.

Dossier artistique (hors finalistes)

/ 200€ (comprend les droits de présentation du dossier lors de la consultation publique)

Le remboursement des frais de réalisation et de déplacement, ainsi que les modalités d'hébergement sont détaillés dans le règlement de l'appel à projet sur notre [site internet](#)

Sites possibles d'installation

Les sites principaux d'installation sont l'Espace Naturel Sensible des Prairies du Roy, le village de Beaulieu-lès-Loches et la Chartreuse du Liget
Les lieux précis seront communiqués lors de la visite de site en décembre.

Pour plus de renseignements sur les différents sites, vous pouvez consulter le site internet de l'association:

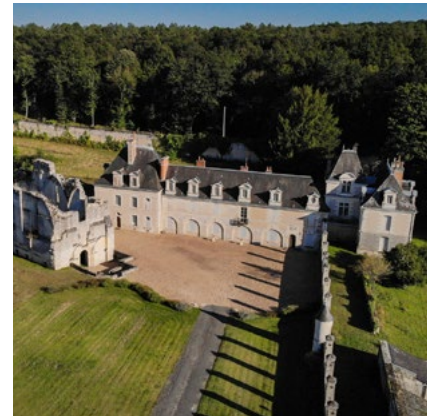
[Les Prairies du Roy](#)



[Beaulieu-lès-Loches](#)



[La Chartreuse du Liget](#)



Dossier de candidature

1 - Le dossier de candidature

Il fera l'objet d'une première sélection (6 à 8 seront retenus à son issue), les candidatures devront être constituées de :

- / la fiche candidature ci-après
- / un portfolio présentant la démarche artistique globale de l'artiste et les œuvres déjà réalisées
- / un CV comprenant diplômes, expérience professionnelle, expositions...
- / une note d'intention d'une page maximum sur la compréhension du projet et les grandes lignes directrices souhaitées (si plusieurs sites choisis, une note d'intention par site)
- / un justificatif du statut professionnel (SIRET/URSSAF)

Ce dossier est à envoyer au plus tard le 13 novembre (23h59) en format numérique pdf à l'adresse suivante : association.b2x@gmail.com (par plate-forme de téléchargement pour les documents > 2Mo)

2 - Le dossier artistique

Les candidatures retenues seront invitées à présenter un dossier artistique complet du projet d'installation artistique. Ce dossier sera constitué de :

Documents papiers, exposés pour consultation publique (format obligatoire A2 : 42x59.4cm)

- / la démarche artistique liée au projet précis des Beaux Lieux et à l'emplacement choisi)
- / des visuels permettant la bonne compréhension du projet : croquis, photomontages, maquette... légendés
- / le(s) schéma(s) technique(s) du projet et les détails techniques (dimensions, conditions de montage et démontage de l'œuvre, matériaux utilisés, outils nécessaires au montage...)

Documents à envoyer par mail

- / le budget de production du projet intégrant les matériaux, le petit outillage, les déplacements
- / le planning de production souhaité
- / le règlement entier, paraphé et signé (à envoyer également en format papier)
- / une attestation d'assurance responsabilité civile
- / un RIB

Le dossier papier sera à envoyer à : Association B2X, 8 Place du Maréchal Leclerc, 37600 Beaulieu-lès-Loches.

Le dossier numérique pdf sera à envoyer à l'adresse suivante : association.b2x@gmail.com

Au plus tard le 17 janvier 2024 (23h59) (cachet de la Poste faisant foi)



Fiche candidature

Cette fiche est à compléter et à joindre obligatoirement au dossier de candidature au plus tard le 13 novembre 2023 (23h59)

NOM / Prénom	
Nom d'artiste (si différent)	
Date et lieu de naissance	
Adresse	
CP / Ville	
Pays	
Téléphone	
Contact mail	
Site web, réseaux sociaux	
N° SIRET	
N° de sécurité sociale	
N° Maison des artistes ou URSSAF Artistes auteurs	
En cas de gestion des droits d'auteurs par une société, nom et coordonnées de la société :	
Choix du site (possibilité de choisir plusieurs sites, envoyer une note d'intention par site)	<input type="checkbox"/> Beaulieu-lès-Loches (bourg ou Prairies du Roy) <input type="checkbox"/> Chartreuse du Liget
Souhaite intervenir auprès de scolaires (plusieurs choix possibles)	<input type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> Élémentaire <input type="checkbox"/> Collège <input type="checkbox"/> Lycée professionnel <input type="checkbox"/> Ne souhaite pas

Fait à,

le

Prénom, Nom, signature